



Programme Alimentaire Mondial

**Deuxième session ordinaire
du Conseil d'administration
Rome, 14–18 novembre 2016**

Distribution: générale

Date: 8 novembre 2016

Original: anglais

Point 5 de l'ordre du jour

WFP/EB.2/2016/5(A,B,C)/3

WFP/EB.2/2016/4(A,B,C)/3

Ressources, questions financières et budgétaires

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<http://executiveboard.wfp.org>).

Rapport du Comité financier de la FAO

La Directrice exécutive a le plaisir de présenter ci-après le rapport du Comité financier de la FAO sur les questions concernant le PAM. Le rapport couvre les points suivants de l'ordre du jour:

- Plan de gestion du PAM pour 2017–2019 (WFP/EB.2/2016/5-A/1)
- Examen du cadre de financement (WFP/EB.2/2016/5-B/1)
- Plan de travail du Commissaire aux comptes (WFP/EB.2/2016/5-C/1)
- Plan stratégique du PAM pour 2017–2021 (WFP/EB.2/2016/4-A/1)
- Cadre de résultats institutionnels pour 2017–2021 (WFP/EB.2/2016/4-B/1)
- Politique en matière de plans stratégiques de pays (WFP/EB.2/2016/4-C/1)



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent cinquante-cinquième session

Rome, 5–9 décembre 2016

Rapport de la 163^{ème} session du Comité financier (2–3 novembre 2016)

Résumé

À sa 163^{ème} session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM), avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2016.

Action suggérée au Conseil

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2016.

Prière d'adresser toute question relative à la teneur du document à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mr711

Table des matières

	Pages
Introduction	4
Élection du Vice-Président.....	5
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial	5
Plan de gestion du PAM pour 2017–2019.....	5
Examen du cadre de financement.....	7
Plan stratégique du PAM pour 2017–2021.....	8
Politique en matière de plans stratégiques de pays.....	10
Cadre de résultats institutionnels pour 2017–2021.....	11
Questions diverses.....	11
Date et lieu de la cent soixante-quatrième session	11
Documents communiqués par information	12

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa 163^{ème} session.
2. Outre le Président, M. Khalid Mehboob, les représentants des membres ci-dessous étaient présents:
 - M. Carlos Alberto Amaral (Angola)
 - Mme Antoinette Merrillees (Australie)
 - M. Antonio Otávio Sá Ricarte (Brésil)
 - M. Xie Jianmin (Chine)
 - M. Khaled M.S.H. Eltaweel (Égypte)
 - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale)
 - Mme Hannah Laubenthal (Allemagne)
 - M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique)
 - M. Lupino jr. Lazaro (Philippines)
 - M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
 - Mme Abla Malik Osman Malik (Soudan)
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
3. Le Président a informé le Comité que:
 - Mme Cathrine Stephenson (Australie) avait été désignée pour remplacer M. Matthew Worrell en tant que représentante de l'Australie pour le reste du mandat de celui-ci;
 - Mme Antoinette Merrillees (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Cathrine Stephenson à la session;
 - M. Xie Jianmin (Chine) avait été désigné pour remplacer M. Niu Dun à la session;
 - M. Mateo Nsogo Nguere Micue (Guinée équatoriale) avait été désigné pour remplacer M. Crisantos Obama Ondo à la session;
 - Mme Hannah Laubenthal (Allemagne) avait été désignée pour remplacer M. Heiner Thofern à la session;
 - Suite au retrait de la République de Trinité-et-Tobago du Comité financier, le Conseil avait élu à sa 154^{ème} session (tenue du 30 mai au 3 juin 2016) M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) pour siéger au Comité financier pour le reste du mandat;
 - M. Thomas M. Duffy (États-Unis d'Amérique) avait été désigné pour remplacer Mme Nathalie Brown en tant que représentant des États-Unis d'Amérique pour le reste du mandat de celle-ci; et
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M. Thomas M. Duffy à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent soixante-troisième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:
 - Afghanistan
 - Argentine
 - Autriche
 - Bulgarie
 - Chypre
 - Costa Rica
 - Cuba
 - Danemark
 - Équateur

- Espagne
- France
- Hongrie
- Iran, République islamique d'
- Islande
- Italie
- Japon
- Lituanie
- Malte
- Norvège
- Panama
- Pays-Bas
- Slovaquie
- Suisse
- Union européenne
- Venezuela, République bolivarienne du

Élection du Vice-Président

6. M. Thomas M. Duffy (États-Unis d'Amérique) a été élu Vice-Président jusqu'à la fin du mandat en cours du Comité.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2017-2019

7. Le Comité a examiné le *Plan de gestion du PAM pour 2017-2019* qui comportait: i) des prévisions de recettes d'un montant de 5,2 milliards de dollars É.-U. pour 2017, sur la base desquelles a été établi le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP); ii) des besoins opérationnels d'un montant de 9,0 milliards de dollars; iii) un budget AAP de 335,4 millions de dollars; et iv) une proposition concernant le transfert au Compte d'intervention immédiate (CII) d'un montant de 15 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses AAP. Le Comité a également été informé que le PAM avait l'intention de présenter au Conseil d'administration, à sa première session ordinaire de 2017, une proposition relative à des initiatives internes d'importance primordiale d'un montant fixé, sous réserve de confirmation, à 15,0 millions de dollars.

8. Le Comité a noté que le budget AAP prévoyait un accroissement de 3,4 pour cent (10 millions de dollars) de l'enveloppe allouée au Siège et aux bureaux régionaux par rapport à 2016, et qu'il avait été formulé en prévoyant une révision ("redéploiement") de l'affectation de la dotation budgétaire du Siège pour tenir compte de l'évolution des priorités du PAM. Pour l'avenir, le Comité a encouragé le PAM à gagner encore en efficacité en termes de coûts et à redoubler d'efforts afin de continuer à faire état de réelles économies réalisées sur le budget AAP et de contenir la croissance du budget AAP de base.

9. Au cours du débat sur l'ajustement technique au titre des services centralisés, le Comité s'est dit favorable à la notion de transfert de valeur aux bénéficiaires sans pour autant déroger au principe adopté ces dernières années par le PAM, qui consiste à fonctionner dans la limite de ses moyens. Le Comité a été informé que la proposition tendant à utiliser un montant de 35,1 millions de dollars recouvré au titre des coûts d'appui indirects (CAI) pour financer le coût de certains services centralisés était une opération de substitution et qu'il ne s'agissait pas de fonds supplémentaires. Cette proposition faciliterait la comparaison avec les modes de financement d'autres organismes, le PAM étant entièrement financé par des contributions volontaires. Le Comité comprenait que la mesure proposée était prudente et que le PAM continuait de fonctionner dans la limite de ses moyens. S'agissant de l'avenir, le Comité a été informé que les prévisions de financement futur indiquées dans le Plan de gestion étaient globalement prudentes mais que, si une baisse se produisait, l'intégralité du

budget AAP serait revue. Le Comité a par ailleurs pris acte du fait que la proposition permettrait au PAM de transférer aux bénéficiaires une valeur représentant environ 117 millions de rations de plus en 2017, ainsi que des effets directs positifs qui en découleraient. La mise en œuvre de la feuille de route intégrée en 2017 obligerait le PAM à examiner cette approche au regard des budgets de portefeuille de pays.

10. En ce qui concerne la question des transferts de type monétaire, le Comité a noté que le PAM entendait parvenir à ce que, d'ici à 2020, pour chaque dollar de valeur transférée aux bénéficiaires, 40 cents leur soient versés directement en espèces ou sous la forme d'un droit à prestation. Il a été informé que ce chiffre, utilisé par le PAM à des fins de référence, n'avait pas nécessairement été établi à partir d'une analyse des programmes dans les pays.

11. Le Comité a examiné la demande de transfert au CII d'un montant de 15 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses AAP. Il a été informé que le niveau cible annuel du CII avait été fixé à 200 millions de dollars en 2014 mais que les contributions annuelles à ce compte étaient demeurées quasiment inchangées ces dernières années, tournant autour de 50 millions de dollars. Il lui a aussi été indiqué que les nouvelles contributions au CII se chiffraient à ce stade pour 2016 à 37 millions de dollars, et que 124 millions de dollars avaient été affectés. Le Comité a été informé que le solde projeté pour 2017 du Compte de péréquation des dépenses AAP dépasserait nettement le niveau cible convenu en 2015 avec le Conseil d'administration du PAM, et que le transfert n'en compromettrait pas la santé financière. Un transfert au CII était donc une proposition sensée qui permettait de mettre des fonds à la disposition du PAM pour financer ses activités essentielles dans les situations où des vies étaient en péril.

12. Le Comité a noté que les renseignements fournis dans le Plan de gestion pour 2017-2019 étaient présentés au regard des Objectifs stratégiques actuels et a demandé quelle en serait l'incidence sur les documents relatifs à la planification et à l'obligation redditionnelle à compter de 2017, une fois que la feuille de route intégrée aurait été approuvée. Il lui a été répondu que le Plan de gestion pour 2017-2019 ne serait pas révisé, mais que tous les projets en cours verraient leur cadre logique mis en accord avec le nouveau Plan stratégique dans le courant de 2017, ce qui servirait à préparer au début de 2018 le Rapport annuel sur les résultats de 2017.

13. **Le Comité:**

- a) **a félicité le Secrétariat pour la qualité du document présenté et pour le processus consultatif mis en place au cours de sa préparation;**
- b) **a encouragé le Secrétariat à poursuivre l'examen de la structure et du format du Plan de gestion en vue de le rendre plus facile à consulter;**
- c) **a pris note du fait que le montant projeté des besoins opérationnels pour 2017 était de 9,0 milliards de dollars et que le plan d'exécution et le plan de travail hiérarchisé étaient fondés sur l'hypothèse d'un niveau de financement de 5,5 milliards de dollars, fonds d'affection spéciale et reports compris;**
- d) **a approuvé le niveau et les affectations proposés pour le budget administratif et d'appui aux programmes;**
- e) **a entériné le transfert au Compte d'intervention immédiate d'un montant de 15 millions de dollars prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes;**
- f) **a avalisé un taux unique de recouvrement des coûts d'appui indirects de 7 pour cent pour 2017;**
- g) **a approuvé la proposition concernant le maintien pour 2017 à 82 millions de dollars du plafond fixé pour les avances au titre des services internes;**
- h) **a également approuvé la proposition tendant à autoriser la Directrice exécutive à ajuster la composante du budget relative à l'administration et à l'appui aux programmes en fonction de la variation du niveau de recettes prévu pour l'année, dans une proportion ne pouvant excéder 2 pour cent de la variation prévue de ces recettes; et**

- i) **a recommandé que le projet de décision figurant dans le Plan de gestion du PAM pour 2017-2019 soit approuvé par le Conseil d'administration.**

Examen du cadre de financement

14. Le Comité a accueilli favorablement l'*Examen du cadre de financement* et ses trois axes de travail prioritaires. Il a observé que cet examen, qui constitue un volet essentiel de la feuille de route intégrée, permettrait de rendre l'application du Plan stratégique plus efficace au moyen de portefeuilles de pays plutôt que de l'approche par projets actuellement suivie. Le Comité a rappelé ses précédents débats consacrés à l'examen du cadre de financement (doc. FC 162/10), lors desquels avaient été exposées les raisons du remaniement du cadre de financement du PAM.

15. Le Comité a examiné les principes sur lesquels repose la structure des budgets de portefeuille de pays et a pris note de ses principales caractéristiques, à savoir que: i) l'année civile sert de période de référence; ii) les interventions d'urgence sont planifiées et budgétisées; iii) les éléments de coûts, plus détaillés, sont reliés aux catégories de coûts harmonisées des Nations Unies; et iv) des informations sur les opérations et le budget à l'échelle des pays sont fournies chaque année pour compléter les plans stratégiques de pays (PSP).

16. Le Comité a examiné les dispositions provisoires qui seraient nécessaires pour mettre en œuvre en 2017 jusqu'à 16 PSP assortis d'un budget pilote de portefeuille de pays, et plus particulièrement les dérogations aux dispositions de l'article XIII.4 du Règlement général et des articles 1.1 et 4.5 du Règlement financier.

17. Le Comité a relevé que, pour préserver la capacité du PAM à réagir rapidement, les opérations relatives aux crises soudaines et autres situations d'urgence non prévues continueraient d'être approuvées par le Directeur exécutif et le Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en vertu des pouvoirs qui leur sont délégués.

18. Le Comité a recommandé que l'objectif consistant à accroître la transparence des coûts et des facteurs de coûts fasse l'objet d'un suivi effectué par lui-même et par le Conseil d'administration.

19. Le Comité a demandé de faire circuler les enseignements tirés de la phase expérimentale des PSP en 2017 et de les prendre en compte lors de la mise au point définitive de la structure des budgets de portefeuille de pays. Il a noté que le Conseil d'administration et d'autres organes directeurs examineraient la version finale de l'ensemble des amendements à apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration en 2017.

20. Lors de l'examen de l'avancement des projets pilotes de préfinancement global, le Comité a relevé qu'une analyse visant à déterminer les gains d'efficacité et d'efficacités, ainsi que les risques qu'ils comportent, serait effectuée au cours du premier trimestre de 2017.

21. Le Comité a reçu l'assurance que le regroupement dans le Plan de gestion des plans d'exécution fondés sur les ressources et le portail en ligne où des informations détaillées jusqu'au niveau des activités seraient mises à la disposition des États membres, permettraient de rendre les processus de hiérarchisation des priorités plus transparents.

22. Il a également reçu l'assurance que la structure de budget de portefeuille de pays, plus transparente et établissant une "ligne de visée" qui relie les ressources aux résultats, renforcerait l'importance accordée à la performance, en interne et au niveau des donateurs, encourageant ainsi les partenaires à contribuer à des niveaux plus élevés de la structure budgétaire et/ou sur plusieurs années.

23. Le Comité:

- a) **a examiné le document intitulé "Examen du cadre de financement";**
- b) **a noté que l'examen du cadre de financement s'articulait autour de trois axes de travail: la budgétisation axée sur l'efficacité opérationnelle, la planification fondée sur les ressources et le préfinancement global;**
- c) **a relevé que l'examen du cadre de financement, qui constitue un volet essentiel de la feuille de route intégrée, avait pour objet de maximiser l'efficacité opérationnelle grâce à l'établissement d'une planification financière réaliste, au renforcement de**

- l'obligation redditionnelle, à la rationalisation des processus et à l'harmonisation des cadres de financement et de résultats;**
- d) a insisté sur le fait qu'il importe de veiller à ce que le nouveau cadre de financement rende le processus de prise de décisions du Conseil d'administration plus efficace et à ce qu'il n'affaiblisse pas son rôle;**
 - e) a félicité le Secrétariat d'avoir inclus dans l'examen du cadre de financement des recommandations émanant de l'Examen quadriennal complet concernant l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies;**
 - f) a entériné également les principes et éléments énoncés dans le document, qui guideront la mise en place des budgets pilotes de portefeuille de pays en 2017 et le parachèvement de la structure correspondante;**
 - g) a entériné les dérogations proposées aux dispositions du Règlement général et du Règlement financier du PAM prévues pour la phase d'expérimentation du nouveau cadre relatif aux programmes et au financement en 2017;**
 - h) a souscrit à la proposition visant à donner au Directeur exécutif le pouvoir de procéder aux révisions nécessaires pendant la période pilote, sous réserve des dispositions existantes pour la délégation de pouvoirs dans le cas des opérations d'urgence;**
 - i) a noté que le Secrétariat présenterait au Conseil d'administration pour approbation à sa deuxième session ordinaire de 2017 les propositions concernant les amendements à apporter au Règlement général et au Règlement financier du PAM ainsi que la version révisée des seuils budgétaires prévus pour la délégation de pouvoirs, et a recommandé que lesdits seuils soient revus à l'issue d'un délai convenable et modifiés si nécessaire;**
 - j) a invité à ce que les consultations informelles se poursuivent en 2017 pour mettre définitivement au point la structure de budget de portefeuille de pays et les amendements à apporter au Règlement général, au Règlement financier et à la délégation de pouvoirs confiée au Directeur exécutif;**
 - k) a rappelé ses débats antérieurs sur la planification fondée sur les ressources et le préfinancement global, notant que ces axes de travail se justifiaient par des besoins internes de gestion des ressources et a relevé que tous les bureaux de pays avaient préparé pour 2017 des plans d'exécution fondés sur les ressources, lesquels, une fois rassemblés, avaient constitué la base du plan de travail global hiérarchisé figurant dans le Plan de gestion du PAM pour 2017-2019; et**
 - l) a recommandé que le Conseil d'administration approuve le projet de décision présenté dans le document.**

Plan stratégique du PAM pour 2017-2021

24. Le Comité a constaté que le Plan stratégique mettait le travail du PAM en concordance avec le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et couvrait la période 2017 à 2021.

25. Le Comité a noté que le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021 dessinait un nouveau cadre de planification et d'organisation des opérations destiné à renforcer, au moyen de partenariats efficaces, les contributions qu'apporte le PAM pour faire face aux situations d'urgence, sauver des vies et fournir un soutien logistique, ainsi que celles qu'il pourrait faire pour éliminer la faim et la malnutrition.

26. Le Comité a noté également que le Plan stratégique n'abordait pas les prévisions du PAM concernant les ressources, le financement et les déficits. Les plans stratégiques de pays serviraient de point de départ pour la mobilisation de ressources.

27. Le Comité a relevé que la mission consistant à faire face aux situations d'urgence, à sauver des vies et à préserver les moyens d'existence, directement et en renforçant les capacités d'intervention des pays, était capitale et resterait l'axe principal des opérations du PAM.

28. Le Comité a fait observer que le Plan stratégique pour 2017-2021 permettait au PAM de travailler en partenariat avec d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement, en particulier la FAO et le Fonds international de développement agricole (FIDA), et que le Programme 2030 exigeait que les organismes des Nations Unies en charge du développement suivent des approches intégrées et créent des synergies intersectorielles pour obtenir des résultats interdépendants à tous les niveaux, soutenus par des mécanismes de financement et de gouvernance qui leur en donnent les moyens.

29. Le Comité a relevé que le PAM entendait privilégier l'objectif de développement durable (ODD) 2, qui a pour finalité d'éliminer la faim, et l'ODD 17, qui vise à établir des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD.

30. Le Comité a constaté que les buts stratégiques, les objectifs stratégiques et les résultats stratégiques énoncés dans le Plan stratégique étaient les suivants:

But stratégique 1: Aider les pays à atteindre l'objectif Faim zéro (ODD 2)

Objectif stratégique 1: Éliminer la faim en préservant l'accès à l'alimentation

- Résultat stratégique 1 – Chacun a accès à la nourriture (Cible 1 de l'ODD 2)

Objectif stratégique 2: Améliorer la nutrition

- Résultat stratégique 2 – Personne ne souffre de malnutrition (Cible 2 de l'ODD 2)

Objectif stratégique 3: Assurer la sécurité alimentaire

- Résultat stratégique 3 – La sécurité alimentaire et la nutrition des petits exploitants s'améliorent (Cible 3 de l'ODD 2)
- Résultat stratégique 4 – Les systèmes de production alimentaire sont durables (Cible 4 de l'ODD 2)

But stratégique 2: Nouer des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des ODD (ODD 17)

Objectif stratégique 4: Appuyer la mise en œuvre des ODD

- Résultat stratégique 5 – Les pays ont des capacités renforcées pour mettre en œuvre les ODD (Cible 9 de l'ODD 17)
- Résultat stratégique 6 – Les politiques appuyant le développement durable sont cohérentes (Cible 14 de l'ODD 17)

Objectif stratégique 5: Travailler en partenariat pour de meilleurs résultats au regard des ODD

- Résultat stratégique 7 – Les pays en développement ont accès à toute une gamme de ressources financières qu'ils investissent dans le développement (Cible 3 de l'ODD 17)
- Résultat stratégique 8 – Le partage des connaissances, du savoir-faire et de la technologie renforce l'appui apporté par les partenariats mondiaux aux activités menées par les pays en vue de réaliser les ODD (Cible 16 de l'ODD 17)

31. Le Comité a noté que le Plan stratégique serait traduit en opérations à l'aide des autres éléments de la feuille de route intégrée.

32. **Le Comité:**

- a) **a examiné le Plan stratégique du PAM pour 2017-2021;**
- b) **a félicité le Secrétariat du vaste processus de concertation qui a présidé à la préparation du Plan stratégique du PAM pour 2017-2021;**
- c) **a souligné qu'il importe que le PAM mette en œuvre son Plan stratégique pour 2017-2021 en collaboration avec la FAO, le FIDA et d'autres entités du système des Nations Unies pour le développement afin de maximiser les résultats au service de la réalisation des objectifs de développement durable;**
- d) **a noté que le PAM continuerait à participer pleinement au processus de l'Examen quadriennal complet en 2017 et modifierait au besoin son Plan stratégique pour**

- 2017-2021 afin de faire en sorte qu'il concorde pleinement avec la planification stratégique et les initiatives du Groupe des Nations Unies pour le développement;**
- e) **a pris note et s'est félicité de la place privilégiée donnée aux partenariats, en particulier au niveau opérationnel, dans le Plan stratégique en conformité avec le Programme 2030; et**
 - f) **en application de l'article XIV du Statut et en vertu de l'article 7.1 du Règlement financier du PAM, a recommandé que le *Plan stratégique du PAM pour 2017-2021* et le projet de décision y figurant soient approuvés par le Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire en novembre 2016.**

Politique en matière de plans stratégiques de pays

33. Le Comité s'est félicité de la Politique en matière de plans stratégiques de pays (PSP) et a pris note de la nouvelle approche que le PAM entendait adopter vis-à-vis de la planification de la stratégie et des programmes à l'échelle des pays.

34. Le Comité a noté que le cadre des PSP répondait à la complexité sans cesse croissante du monde dans lequel le PAM opérait, qui était marqué par des crises humanitaires prolongées qu'alimentaient conflits et catastrophes ainsi que par de nouveaux défis sur le plan de la sécurité alimentaire et de la nutrition à l'échelle mondiale.

35. Le Comité a pris note du fait que le cadre des PSP tirerait parti des atouts et des capacités du PAM dans les domaines de l'action humanitaire et du relèvement, et exploiterait les possibilités offertes d'utiliser ces capacités pour faire plus que sauver des vies. Le Comité a constaté que l'approche des PSP donnerait la marge de manœuvre nécessaire pour réagir face à des situations instables et à des crises imprévues (par exemple, les plans stratégiques de pays provisoires et les opérations d'urgence limitées).

36. Le Comité a noté que les PSP introduisaient un cadre programmatique reposant sur des portefeuilles de pays cohérents, qui remplaçait les catégories d'activités et les descriptifs de projet existants.

37. Le Comité a noté que l'approche des PSP avait les objectifs suivants: i) aider les pays à faire face aux situations d'urgence et à progresser sur la voie de l'élimination de la faim; ii) rendre le Plan stratégique du PAM opérationnel au niveau des pays; et iii) renforcer la cohérence et le recentrage stratégiques, l'efficacité opérationnelle et les partenariats.

38. Le Comité a constaté que les PSP aideraient les pays à faire face aux situations d'urgence et à progresser sur la voie de l'élimination de la faim.

39. Il a également noté que les PSP permettaient, avec les autres composantes de la feuille de route intégrée, de voir comment les ressources étaient utilisées compte tenu de la stratégie de l'organisation et comment elles contribuaient aux résultats obtenus, et que ces plans joueraient un rôle primordial eu égard à la mobilisation et à la gestion des ressources. Le Comité a noté en outre que le PAM s'attendait à ce que les flux de ressources suivent les tendances passées, y compris pour ce qui est des ressources multilatérales.

40. Le Comité a par ailleurs noté que l'approche des PSP: i) accentuerait l'alignement sur les priorités des pays; ii) aiderait les pays à progresser sur la voie de l'élimination de la faim; iii) renforcerait la cohérence et le recentrage stratégiques, l'efficacité opérationnelle et les partenariats en intégrant l'aide humanitaire et l'aide au développement; iv) accroîtrait l'efficacité et l'efficience dans des contextes fluctuants (à savoir les situations d'urgence et les crises prolongées); et v) assurerait une meilleure harmonisation avec les autres organismes et les processus des Nations Unies.

41. **Le Comité:**

- a) **a examiné la *Politique en matière de plans stratégiques de pays*, qui exposait l'approche que le PAM entendait adopter vis-à-vis de la planification de la stratégie et des programmes à l'échelle des pays;**

- b) **a noté** que les premiers plans stratégiques de pays assortis d'un budget de portefeuille de pays, établis à titre pilote, seraient présentés au Conseil d'administration pour approbation en 2017;
- c) **a noté** que les plans stratégiques de pays et les budgets de portefeuille de pays pilotes exigeraient d'apporter des amendements à certaines dispositions en vigueur du Règlement général et du Règlement financier du PAM et **a appuyé** la proposition visant à ce que le Conseil d'administration autorise à titre provisoire l'application aux plans stratégiques de pays pilotes des dispositions du Règlement général et du Règlement financier du PAM se référant aux catégories d'activités existantes comme si elles se rapportaient aux plans stratégiques de pays;
- d) **a noté** que le Secrétariat présenterait à la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration de 2017 les amendements proposés au Règlement général et au Règlement financier du PAM pour tenir compte du cadre des plans stratégiques de pays, et **attendait avec intérêt** d'examiner ces propositions; et
- e) **a recommandé** que le Conseil d'administration approuve le projet de décision figurant dans le document.

Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021

42. Le Comité a noté que, faisant partie intégrante de la feuille de route intégrée, le Cadre de résultats institutionnels traduisait le Plan stratégique et les PSP en termes opérationnels; il était un recueil de catégories de résultats et d'indicateurs utilisés pour la conception et la mise en œuvre des programmes, et servait à gérer et suivre la performance des programmes et à établir des rapports dans ce domaine.

43. Le Comité a reconnu que, s'appuyant sur le nouveau cadre de financement et la chaîne de résultats, le Cadre de résultats institutionnels contribuait à établir une ligne de visée claire, allant des ressources aux résultats, simplifiait la gestion de la performance, facilitait la gestion des opérations et servait à améliorer la reddition de comptes et la transparence.

44. Le Comité a noté que le Cadre de résultats institutionnels offrait la possibilité de relier ressources financières et résultats; cette intégration serait mise à l'essai dans le cadre de l'expérimentation des PSP en 2017. Le Comité a dit souhaiter être informé des résultats obtenus et des progrès accomplis. Il a également demandé que les indicateurs transversaux pertinents soient ventilés, le cas échéant, par handicap.

45. **Le Comité:**

- a) **a examiné** le *Cadre de résultats institutionnels pour 2017-2021*;
- b) **a pris note** de l'approche de la performance en matière de gestion pour 2017-2021; et
- c) **a recommandé** que le Conseil d'administration du PAM approuve le *Cadre de résultats institutionnels*.

Questions diverses

Date et lieu de la cent soixante-quatrième session

46. Le Comité a été informé que la 164^{ème} session se tiendrait à Rome du 7 au 11 novembre 2016.

Documents communiqués pour information

- Plan de travail du Commissaire aux comptes pour la période allant de juillet 2016 à juin 2017 (doc. FC 163/INF/2)